

Mémoire prébudgétaire 2014

Chef régional Bill Traverse, Manitoba

Responsable national du portefeuille du logement et de l'infrastructure

Introduction

Le chef régional Bill Traverse, du Manitoba, responsable du portefeuille du logement et de l'infrastructure pour l'Assemblée des Premières Nations, a le plaisir de présenter ce mémoire au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations préalables au budget 2015. Vous trouverez ci-après les mesures et les investissements demandés au gouvernement fédéral dans le cadre du prochain budget.

Le logement

Le droit au logement est un droit primordial, et les collectivités autochtones de l'ensemble du Canada souffrent depuis beaucoup trop longtemps d'un manque de logements et de logements insuffisants et inadéquats. C'est surtout dans les régions nordiques et éloignées qu'elles ont besoin d'un secours et d'un soutien immédiat pour ensuite pouvoir adopter des stratégies durables pour l'avenir.

Les conditions d'habitation déplorables et insalubres des collectivités autochtones sont un problème persistant et croissant. Les récentes catastrophes environnementales – inondations et feux de forêt – ne font qu'exacerber les difficultés. Certaines Premières Nations ont pris des initiatives novatrices et fructueuses, mais beaucoup continuent de compter sur les programmes fédéraux pour offrir des possibilités de financement à leurs membres. Un rapport publié récemment révèle que, entre 2010 et 2034, on manquera de 130 197 unités d'habitation, tandis qu'il faut en remplacer 11 855 et procéder à des réparations majeures à 10 000 autres. Cela suppose un investissement de près d'un milliard de dollars au cours de cette période.

Nous recommandons de créer de nouveaux programmes et de renouveler le financement dans le cadre d'une nouvelle série de dépenses de relance pour le secteur du logement dans les collectivités autochtones. Ces dépenses bénéficieront directement aux familles autochtones et aux économies des collectivités autochtones et produiront indirectement des avantages économiques et des emplois durables dans le secteur de la construction. Ce nouvel investissement profitera à toutes les régions du pays, mais surtout aux régions rurales et éloignées du Canada.

L'eau

L'eau, c'est la vie. C'est une perspective que nous partageons avec les peuples autochtones de toute la planète. L'accès à de l'eau potable est un droit universel, récemment rappelé par les Nations Unies, et le Canada a la responsabilité de veiller à ce que toutes les collectivités autochtones y aient accès. La qualité de l'eau dans les collectivités autochtones continue cependant d'être un enjeu national. Sur les territoires des Premières Nations, les sources d'eau sont de plus en plus violées, utilisées à mauvais escient et polluées par les entreprises industrielles et agricoles et compromises par l'urbanisation et le changement climatique.

L'Évaluation technique nationale de 2011 publiée par le gouvernement fédéral révèle que 73 % des systèmes hydriques des Premières Nations sont en danger, à un degré moyen ou élevé, ce

qui représente une augmentation drastique par rapport aux 29 % enregistrés en 2003. Au 28 février 2014, 92 collectivités autochtones du Canada étaient sous le coup d'un avis concernant la qualité de l'eau potable. Le gouvernement du Canada doit collaborer avec les Premières Nations pour élaborer un plan d'exécution des recommandations énoncées ici et un plan d'investissement de 4,7 milliards de dollars dans les systèmes de traitement des eaux usées. Par exemple, selon l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2013, les dépenses nécessaires au règlement de la crise de l'eau dans les collectivités autochtones (un milliard de dollars par an) pourraient être couvertes par une simple augmentation de 0,5 % du taux d'imposition des entreprises canadiennes (qui passerait de 15 à 15,5 %).

On sait parfaitement que l'amélioration générale de la santé, par exemple grâce à l'accès à de l'eau potable, a des effets positifs directs, entre autres, sur l'éducation, l'emploi, la santé environnementale et le tissu socioculturel.

L'infrastructure locale

L'arriéré du Canada en matière d'infrastructure est très préoccupant pour les villes et les municipalités et pour leur aptitude à protéger leurs actifs et garantir la santé et la sécurité de leurs citoyens. Dans le rapport d'étude publié sous le titre de *En route vers les emplois et la croissance : relever le défi des infrastructures municipales au Canada*, la Fédération canadienne des municipalités (la Fédération) circonscrit les difficultés que les municipalités doivent surmonter pour financer leurs infrastructures. Pour remplacer les infrastructures vieillissantes, on aurait besoin de 171,8 milliards de dollars. La Fédération recommande plusieurs mesures, dont les suivantes : financement à long terme et prévisible, soutien aux modes de financement de rechange, infrastructures novatrices, amélioration de la gestion des biens, investissement dans un Fonds pour les infrastructures économiques de base.

L'absorption de l'arriéré en matière d'infrastructure et la nécessité d'investir dans de nouvelles infrastructures locales sont beaucoup plus urgentes pour les collectivités autochtones. Le financement d'infrastructures locales dans les collectivités autochtones dépend entièrement du gouvernement fédéral, qui plafonne son financement à 2 % depuis 1996.

Le Plan d'action économique 2013 proposait 155 millions de dollars sur 10 ans prélevés dans le Fonds Chantiers Canada au titre de l'infrastructure dans les réserves, en plus des allocations tirées du Fonds de la taxe sur l'essence. Le budget 2013 a confirmé l'investissement d'environ 7 milliards de dollars sur les dix prochaines années en vertu des programmes en vigueur en matière de construction, de fonctionnement et d'entretien des infrastructures dans les réserves. Le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (alimenté à même le Fonds Chantiers Canada et le Fonds de la taxe sur l'essence) s'élèvera à environ 42 millions de dollars par an pour les dix prochaines années. Ces ressources conjuguées ne sont tout simplement pas suffisantes pour répondre aux besoins des collectivités autochtones en matière d'infrastructure locale. Par ailleurs, les activités relevant du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE), qui fournira 700 millions de dollars par an, n'ont jamais suffi à répondre à ces besoins non plus. Le PIE a également été plafonné à 2 % par an et donné systématiquement lieu à de la surprogrammation de la part des bureaux régionaux d'AADNC.

L'étude commandée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), publiée en 2006 sous le titre de *Building Futures: A Review of First Nation Infrastructure*

Requirements and INAC's Capital Facilities and Maintenance Program, révèle qu'il faudrait investir entre 15,2 et 25,6 milliards de dollars dans les principaux actifs classiquement admissibles à l'aide d'AADNC et dans le logement pour les 5 à 15 prochaines années. Il est évident que l'investissement fédéral est inférieur à ces projections de plus de 500 millions de dollars par an.

Nous recommandons par conséquent au gouvernement fédéral de verser 500 millions de plus par an, pendant les dix prochaines années, aux collectivités autochtones pour combler l'arriéré en matière d'infrastructure.

La protection civile

Les collectivités autochtones du Canada sont victimes de terribles catastrophes, comme les inondations et les feux de forêt, dont le nombre et la fréquence augmentent partout et se soldent par des souffrances humaines et des coûts économiques. Selon le Plan national de gestion des urgences, «le ministre d'AADNC s'est engagé à appuyer les collectivités des Premières nations vivant sur réserves quant aux quatre piliers de la gestion des urgences: soit les activités d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement ». Et pourtant, les Premières Nations n'obtiennent pas les fonds nécessaires à la formation, au développement de la capacité, à l'atténuation et à l'infrastructure préventive, non plus qu'à l'achat du matériel qui permettrait d'appliquer les principes de base de la gestion des situations d'urgence.

Comme chaque situation d'urgence est spécifique (région, gravité, durée), il est difficile de chiffrer le budget nécessaire, mais les investissements annuels devraient porter sur les activités régionales de prévention et d'atténuation coopératives visant les catastrophes récurrentes, leur évitement et la réduction de leurs effets. On a un urgent besoin d'un premier investissement fédéral de 200 millions de dollars pour l'élaboration de mesures de protection civile et de gestion et atténuation des catastrophes pour garantir que les collectivités autochtones ont droit à la même considération que les autres Canadiens en termes de sécurité personnelle, de protection des biens et de jouissance de l'environnement. Cet investissement permettrait d'aller plus loin que les 200 millions circonscrits dans le budget fédéral 2014 à l'intention des projets d'atténuation structurelle dans l'ensemble des municipalités canadiennes.

Dans les situations d'urgence, la vie courante est perturbée, et des collectivités entières sont contraintes d'évacuer les lieux. Ce genre de déplacement dure parfois des années et a des effets physiques et psychologiques durables et importants sur ses victimes. En donnant aux collectivités autochtones les moyens de se préparer, on perdra moins de vies et de biens, il y aura moins de perte de productivité, et on améliorera le bien-être des Autochtones, qu'ils restent dans leur collectivité ou doivent partir.